

CONTRAT D'UTILISATEUR FINAL DE BLACKBERRY / DE LICENCE DE LOGICIELS

Le présent contrat d'utilisateur final de BlackBerry / de licence de logiciels (collectivement, le « contrat ») constitue une entente légale intervenue entre vous (« vous ») et RIM (au sens défini ci-dessous) (ensemble, les « parties » et, individuellement, une « partie »). EN CLIQUANT SUR LE BOUTON « OUI » CI-DESSOUS, OU EN INSTALLANT OU EN UTILISANT LES LOGICIELS, VOUS CONVENEZ D'ÊTRE LIÉ PAR LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT. SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES INQUIÉTUDES EN CE QUI CONCERNE LES MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC RIM AU <http://www.blackberry.net/legal/index.shtml>. SI, AVANT D'UTILISER LES LOGICIELS, VOUS DÉCIDEZ DE REFUSER DE VOUS SOUMETTRE AUX MODALITÉS DU PRÉSENT CONTRAT, VEUILLEZ RETOURNER SANS TARDER L'UNITÉ PORTATIVE BLACKBERRY, LES LOGICIELS ET LES ARTICLES S'Y RATTACHANT (Y COMPRIS LES DOCUMENTS ET RELIURES ÉCRITS OU AUTRES EMBALLAGES) À RIM OU AU DISTRIBUTEUR AUTORISÉ DE RIM AUPRÈS DUQUEL VOUS AVEZ OBTENU L'UNITÉ PORTATIVE, LES LOGICIELS ET LES ARTICLES S'Y RATTACHANT. Si vous avez déjà payé pour les logiciels et/ou l'unité portative BlackBerry, veuillez fournir à RIM votre preuve d'achat et RIM vous remboursera les frais que vous avez payés pour ces articles.

1. Définitions.

« fournisseur de services de temps d'antenne » désigne le fournisseur de services qui supporte la solution BlackBerry avec qui vous êtes abonné pour obtenir du temps d'antenne. Vous pouvez obtenir le nom du fournisseur de services qui supporte la solution BlackBerry au <http://www.blackberry.net/legal/index.shtml>.

« logiciels » désigne le ou les logiciels de RIM qui vous sont fournis aux termes de la présente licence en vue d'être utilisés de concert avec l'unité portative BlackBerry, y compris les logiciels pour ordinateur de bureau de BlackBerry et les micrologiciels, logiciels et données exclusifs de RIM résidant dans l'unité portative BlackBerry au moment de l'achat. Le terme « logiciels » comprend tous les logiciels et données, peu importe la forme dans laquelle ils vous sont fournis ou la forme dans laquelle vous pouvez par la suite les utiliser; toutefois, sauf tel qu'il est autrement précisé aux présentes, le terme « logiciels » ne comprend pas les logiciels BlackBerry Enterprise Server ni les logiciels de sociétés indépendantes, peu importe si ces logiciels de sociétés indépendantes sont fournis avec les logiciels et/ou toute partie de la solution BlackBerry ou sont exploités de concert avec ces logiciels et/ou cette partie de la solution BlackBerry. L'usage de ces logiciels sera régi par les modalités de licences d'exploitation de logiciels distinctes pour ces produits et sera assujéti à votre acceptation de ces modalités. Pour plus de certitude, en aucun cas, ces licences d'exploitation de logiciels distinctes n'imposeront d'autres obligations, ou des obligations qui sont incompatibles avec les modalités du présent contrat, de quelque façon que ce soit sur RIM.

« logiciels BlackBerry Enterprise Server » désigne les logiciels exclusifs de RIM devant être installés et utilisés sur un seul serveur et utilisés

conjointement avec la solution BlackBerry. Les logiciels BlackBerry Enterprise Server ne font pas l'objet d'une licence aux termes du présent contrat.

« logiciels de sociétés indépendantes » désigne les applications de logiciels exclusifs de sociétés indépendantes, mais n'incluent pas les logiciels dont RIM a obtenu une licence d'une société indépendante pour leur intégration aux logiciels RIM et leur distribution en tant que partie intégrante de ces logiciels RIM sous une marque RIM.

« logiciels pour ordinateur de bureau BlackBerry » désigne les éléments des logiciels qui sont désignés comme servant à l'installation et à l'utilisation sur un seul ordinateur de bureau conjointement avec l'unité portative BlackBerry.

« produit » désigne collectivement l'unité portative BlackBerry de même que les accessoires fournis par RIM pour cette unité portative BlackBerry à l'exclusion des logiciels.

« RIM » désigne Research In Motion Limited.

« services » désigne les services qui vous sont fournis par RIM conjointement avec la solution BlackBerry.

« solution BlackBerry » désigne les logiciels (au sens défini ci-dessus), une unité portative BlackBerry, les accessoires et la documentation fournis par RIM et le service de transmission de données sans fil de RIM. Vous devez détenir un abonnement à du temps d'antenne sur un réseau sans fil pour pouvoir utiliser la solution BlackBerry, abonnement qu'il vous faut souscrire par l'entremise d'un fournisseur de services de temps d'antenne.

« unité portative BlackBerry » désigne l'unité ou les unités portatives BlackBerry de RIM dont vous avez fait l'acquisition.

2. Contrat de fourniture de produits et services et de licence des logiciels. Vous reconnaissez que la solution BlackBerry de même que les accessoires ou services additionnels de RIM que vous commandez vous sont fournis à condition que vous acceptiez les modalités et conditions contenues aux présentes, que vous payiez le prix d'achat et les droits de licence exigés et que vous vous engagiez à payer la totalité des frais ou coûts mensuels ou autres frais ou coûts périodiques applicables.
3. Droit de propriété des produits et droit d'utilisation des logiciels. Vous n'obtiendrez le titre et/ou ne disposerez du droit de propriété des produits qui vous ont été vendus que lorsque vous aurez payé tous les montants exigibles pour ces produits. La licence que vous avez obtenue pour utiliser les logiciels est conditionnelle au paiement de tous les droits de licence exigibles aux termes des présentes. Si des frais ou des coûts mensuels ou d'autres frais ou coûts périodiques liés à votre utilisation de la solution BlackBerry ou des services ne sont pas acquittés lorsqu'ils sont exigibles, cela constituera une violation de la présente licence et donnera droit à RIM de résilier votre licence d'utilisation des logiciels aux termes de l'article 14 ci-dessous.

4. Système de courrier électronique. Sauf dans la mesure où les parties en conviennent expressément par écrit, il incombe à vous seul d'assurer la sélection, l'implémentation et le rendement du matériel, des logiciels de même que du matériel et des services de télécommunications des sociétés indépendantes (y compris, sans s'y limiter, la connectivité du système de courriel à l'Internet et les services de temps d'antenne utilisés conjointement avec la solution BlackBerry) utilisés conjointement avec la solution BlackBerry. Vous devez vous assurer que le système de courrier électronique de même que l'ordinateur avec lesquels vous avez choisi d'exploiter la solution BlackBerry répondent aux normes minimales de RIM en matière d'interopérabilité, y compris, sans s'y limiter, en ce qui a trait à la vitesse de traitement, à la capacité de mémoire requise, au choix du serveur de courriel et aux logiciels clients, de même qu'à l'utilisation d'un accès Internet réservé permettant l'accès au courriel Internet.

5. Soutien S/MIME et OpenPGP. Le logiciel peut comprendre des modules de logiciel qui permettent aux utilisateurs d'étendre l'implémentation de la version 3 (ou d'une version plus récente) du logiciel pour ordinateur de bureau S/MIME (« S/MIME ») et les implémentations du logiciel pour ordinateur de bureau fondées sur le protocole RFC 2440 (« OpenPGP ») par le réseau sans fil aux unités portatives Blackberry. Vous ne pouvez utiliser aucun de ces modules de logiciel sans avoir obtenu et utilisé au préalable un logiciel d'installation offert séparément. Une liste des distributeurs du logiciel d'installation approprié peut être obtenue au http://www.blackberry.com/select/legal/smime_ggp.shtml. RIM ne fournit aucune partie de l'infrastructure de cryptographie fondée sur le logiciel S/MIME ou OpenPGP, ni aucune partie de tout autre processus de chiffrement, y compris, sans s'y limiter, un logiciel S/MIME ou un logiciel fondé sur OpenPGP, et/ou des services relatifs à la certification. RIM n'assume aucune responsabilité à l'égard du choix, de l'acquisition, de l'implémentation, de l'exécution ou de la non-exécution d'une partie de votre infrastructure de cryptographie, y compris, sans s'y limiter, le choix, la précision ou la fiabilité du logiciel S/MIME et du logiciel fondé sur OpenPGP (y compris, sans s'y limiter, le code Entrust qui est compris dans le logiciel en vue de permettre l'exploitation de certaines infrastructures à clés publiques), ou des signatures sécurisées, des clés publiques, des certificats de tiers ou des services connexes utilisés conjointement avec l'infrastructure de cryptographie. RIM n'est aucunement responsable de l'authenticité des signatures sécurisées, ni des actes ou des omissions des personnes qui confirment l'identité de toute autre personne dans l'infrastructure de cryptographie (y compris toute personne authentifiée par le modèle de réseaux de confiance) ou des autorités de certification. Vous devez vous assurer que vos implémentations du logiciel S/MIME et/ou du logiciel fondé sur OpenPGP, y compris les mises à jour ou les mises à niveau relatives à chacune de ces implémentations, soient conformes aux normes minimales d'interopérabilité et de compatibilité de RIM qui sont énoncées dans les documents à l'intention des utilisateurs pertinents qui vous ont été fournis ou qui ont été autorisés pour distribution par RIM et que votre utilisation du logiciel est conforme aux documents relatifs à l'installation et à l'utilisation qui vous ont été fournis ou qui ont été autorisés pour distribution par RIM conjointement avec cette version du

logiciel, et qui s'appliquent à cette version. Il vous incombe également de vous assurer que vous respectez les modalités et conditions, ainsi que les règles et règlements qui régissent votre utilisation de l'infrastructure de cryptographie applicable, les certificats, les clés publiques, ainsi que les autres services ou logiciels que vous pouvez utiliser conjointement avec votre implémentation donnée. Nonobstant toute autre disposition du présent contrat, à moins d'indication contraire dans la garantie énoncée aux présentes, ou d'indication expresse contraire dans la loi applicable, RIM n'encourt aucune responsabilité à l'égard du module de logiciel de soutien S/MIME, du module de logiciel de soutien fondé sur OpenPGP et/ou des logiciels d'installation applicables, et, notamment, RIM N'ENCOURT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT À L'ÉGARD D'UNE QUESTION DÉCOULANT DE VOS IMPLÉMENTATIONS S/MIME OU FONDÉES SUR OPENPGP ET/OU DES MISES À JOUR OU DES MISES À NIVEAU QUI Y ONT ÉTÉ APPORTÉES, OU S'Y RAPPORTANT.

6. Utilisation de la solution BlackBerry. Vous convenez que :
- a) vous et toute personne obtenant l'accès à la solution BlackBerry par votre entremise ne devrez utiliser la solution BlackBerry et toute composante de celle-ci, y compris l'unité portative BlackBerry et les logiciels, qu'en conformité avec le présent contrat et le « Guide d'installation et de démarrage » ou le « Guide de démarrage » fourni par RIM et devant être utilisé conjointement avec la solution BlackBerry ou une partie de celle-ci;
 - b) vous et toute personne obtenant l'accès à la solution BlackBerry par votre entremise ne pourrez utiliser la solution BlackBerry et toute composante de celle-ci qu'en conformité avec la garantie limitée (au sens défini ci-dessous);
 - c) vous et toute personne obtenant l'accès à la solution BlackBerry par votre entremise êtes d'âge légal et que vous vous acquitterez de vos obligations aux termes du présent contrat et vous vous conformerez à toutes les lois et à tous les règlements applicables concernant l'utilisation de la solution BlackBerry et des services;
 - d) vous vous assurerez que les renseignements fournis à RIM aux termes du présent contrat sont véridiques, exacts, à jour et complets;
 - e) vous serez responsable de toutes les activités se rattachant à la solution BlackBerry et aux services que vous entreprendrez ou qui seront entreprises par quiconque a accès à la solution BlackBerry par votre entremise;
 - f) vous déclarez et garantissez que vous avez le droit de conclure le présent contrat et y êtes habilité;
 - g) vous vous assurerez que l'utilisation des produits, des services et des logiciels, y compris, sans s'y limiter, leur utilisation avec d'autres logiciels, applications ou données et que la transmission de données à

l'aide de logiciels, n'interfèrent pas avec des logiciels, des systèmes, des réseaux ou des données utilisés par toute personne, y compris RIM et d'autres clients de RIM, ni n'abîmera ou n'aura d'incidence défavorable sur ces logiciels, systèmes, réseaux ou données et que vous n'utiliserez pas ni ne permettrez à toute personne d'utiliser les produits, les services ou les logiciels d'une manière qui porterait préjudice à RIM, à ses clients ou à ses produits ou services;

- h) vous et toute personne obtenant l'accès aux produits, aux services ou aux logiciels par votre entremise ne transmettez pas des messages ou des renseignements malveillants, injurieux, diffamatoires, illégaux ou trompeurs;
- i) vous et toute personne obtenant l'accès aux produits, aux services ou aux logiciels par votre entremise n'utiliserez pas les produits, services ou logiciels pour commettre ou tenter de commettre un crime ou d'aider à la commission d'un crime ou d'un autre acte illégal ou délictueux;
- j) vous ne vendrez pas ni transférerez, ou tenterez de vendre ou de transférer, les logiciels ou toute partie de ceux-ci, ou votre droit d'utiliser les services ou une partie de ceux-ci, à une autre unité portative ou à une autre personne, sans avoir obtenu la permission écrite préalable de RIM; et
- k) vous coopérerez avec RIM et fournirez les renseignements qu'elle demandera pour faciliter son enquête ou pour l'aider à déterminer s'il y a eu violation du présent article 6 ou de toute autre disposition du présent contrat et lui donnerez accès aux locaux et aux ordinateurs où les produits, services ou logiciels sont ou ont été utilisés.

7. Licence d'utilisation de logiciels. Sous réserve des modalités et conditions contenues aux présentes, le présent contrat vous accorde une licence personnelle, révocable, non exclusive et incessible pour installer et utiliser une copie des logiciels résidant dans l'unité portative BlackBerry ainsi qu'une copie des logiciels pour ordinateur de bureau de BlackBerry résidant dans au plus un ordinateur de bureau qui est placé dans vos locaux et que vous ne pourrez utiliser que dans le cadre de votre utilisation d'une unité portative BlackBerry. Vous ne pouvez utiliser ni permettre que soient utilisés les logiciels qu'à vos fins internes ou personnelles. Il ne découle pas de la présente licence que vous aurez droit aux futures mises à niveau ou mises à jour des logiciels. Toutefois, si RIM vous fournit des mises à niveau ou des mises à jour pour les logiciels, ces mises à niveau et ces mises à jour seront assujetties aux modalités et conditions du présent contrat et peuvent être assujetties à des paiements supplémentaires. Vous ne pouvez imprimer, copier, reproduire, distribuer, modifier ou de quelque autre manière dupliquer les logiciels, que ce soit en totalité ou en partie. Aux fins de la présente disposition, les termes « copier » ou « reproduire » ne s'entendent pas des copies et des directives des logiciels au cours de l'exécution normale d'un programme lorsqu'ils sont utilisés conformément à la documentation de

l'utilisateur, et aux fins indiquées dans cette documentation, ou dans le cadre d'opérations de sauvegarde informatique normales et non modifiées pour l'ordinateur ou le système sur lequel les logiciels sont installés, conformément aux pratiques commerciales standard de l'industrie. Vous ne pouvez copier les documents écrits se rattachant à toute partie des logiciels sans que RIM ne vous y ait expressément autorisé par écrit.

8. Services. Les services de temps d'antenne offerts en vue d'être utilisés avec la solution BlackBerry (« services de temps d'antenne ») vous sont fournis par l'entremise du fournisseur de services de temps d'antenne et sont assujettis à toute entente que vous conclurez avec ce fournisseur de services de temps d'antenne. RIM N'ENCOURT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT À VOTRE ÉGARD OU À L'ÉGARD D'UN TIERS SI VOUS DEVIEZ SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION OU SI UNE TELLE RÉCLAMATION DEVAIT ÊTRE SOUMISE PAR VOTRE ENTREMISE, QUANT À TOUTE QUESTION AYANT TRAIT AUX SERVICES DE TEMPS D'ANTENNE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'EXACTITUDE, LA DISPONIBILITÉ EN TEMPS OPPORTUN OU LA DISPONIBILITÉ CONTINUE DE CES SERVICES DE TEMPS D'ANTENNE.
9. Propriété intellectuelle. Vous n'acquerrez par les présentes aucun droit de propriété intellectuelle ni aucun autre droit de propriété, y compris les brevets, les dessins, les marques de commerce, les droits d'auteur ou les droits sur tout renseignement confidentiel ou secret industriel, relativement à la solution BlackBerry ou à toute partie de celle-ci. En outre, vous n'obtenez aucun droit relativement à la solution BlackBerry ou à toute composante de celle-ci, sauf les droits qui vous ont été expressément accordés sous licence aux termes du présent contrat ou dans toute autre entente écrite conclue d'un commun accord avec RIM. Tous les droits qui ne sont pas expressément accordés aux présentes sont réservés. Les logiciels ne vous sont accordés sous licence que tel qu'il est expressément indiqué aux présentes et les logiciels et tous les documents qui s'y rapportent sont protégés par des lois canadiennes, américaines et internationales, de même que des dispositions de traités internationaux, en matière de droit d'auteur et de brevet. La violation du droit d'auteur entraîne de graves sanctions tant au niveau civil que criminel. Vous convenez que rien dans le présent contrat ne porte atteinte aux droits que RIM peut avoir en vertu des lois applicables relativement à la protection des droits de propriété intellectuelle ou autres droits de propriété de RIM, ni au droit de RIM d'exercer les recours dont elle peut se prévaloir à cet égard.
10. Restrictions sur les exportations; droits du gouvernement des États-Unis. Vous reconnaissez que les logiciels comprennent des logiciels de chiffrement qui peuvent faire l'objet d'un contrôle aux fins de l'importation, de l'exportation ou à d'autres fins prévues en vertu des lois et des règlements de un ou de plusieurs pays et/ou territoires dans lesquels les logiciels sont utilisés (« lois applicables »). Plus précisément, vous reconnaissez que les logiciels sont d'origine canadienne, sont assujettis aux lois et aux règlements du Canada, et peuvent être assujettis à des restrictions sur les exportations ou les réexportations à des pays assujettis à des embargos canadiens (soit l'Angola, l'Érythrée, l'Éthiopie, l'Irak, le Libéria, le Myanmar (Birmanie), le

Rwanda et la Sierra Leone) ou à des personnes ou à des entités qui ne sont pas autorisées à recevoir des exportations canadiennes (y compris, sans s'y limiter, celles qui ont un lien avec la technologie balistique ou nucléaire, ou avec des armes chimiques ou biologiques). Par les présentes, vous déclarez 1) qu'au meilleur de votre connaissance, vous êtes admissible à recevoir le ou les produits et les logiciels aux termes des lois applicables; 2) que vous n'importerez, n'exporterez, ou ne réexporterez pas le ou les produits et/ou les logiciels à des pays ou territoires, ou n'utiliserez les produits et/ou les logiciels dans ces pays ou territoires, qu'en conformité avec les lois applicables; et 3) vous vous assurez que les autres personnes utilisent le ou les produits et les logiciels conformément aux restrictions précédentes. Les logiciels sont fournis avec des DROITS RESTREINTS. Leur utilisation, duplication ou divulgation par le gouvernement des États-Unis est assujéti aux restrictions établies dans le Defense FAR Supplement (DFARS) 227.7202 ou dans le Federal Acquisition Regulation (FAR) 52.227-19 des États-Unis, ou aux règlements qui les remplacent, selon le cas. L'entrepreneur est Research In Motion Limited, 295 Phillip Street, Waterloo (Ontario) Canada N2L 3W8. Par les présentes, vous acceptez de mettre à couvert RIM et les fournisseurs de services de temps d'antenne de toute réclamation, action, responsabilité ou frais (y compris les honoraires raisonnables de conseillers juridiques) consécutifs à votre défaut d'agir conformément aux certifications et aux engagements énoncés au présent article.

11. Sécurité. L'édition de la solution BlackBerry destinée aux entreprises offre un niveau de sécurité par chiffrement des données afin de protéger les communications entre votre unité portative BlackBerry et le système informatique avec lequel elle fonctionne. Vous avez seul la responsabilité de voir à ce que des mesures de sécurité appropriées soient mises en place afin de contrôler l'accès à votre unité portative BlackBerry et à ce système informatique.
12. Confidentialité. Vous reconnaissez et convenez que RIM investit énormément de temps et d'argent dans le développement des logiciels et que ceux-ci sont confidentiels et contiennent des secrets commerciaux de RIM. Vous acceptez de garder les logiciels strictement confidentiels et de ne pas en divulguer le contenu ou autoriser l'accès à ces logiciels à toute personne qui n'est pas l'un de vos employés dont l'accès aux logiciels est nécessaire à l'exercice des droits de licence conférés par les présentes. Vous n'avez pas le droit d'obtenir ou d'utiliser des codes sources pour les logiciels, et sauf dans la mesure où une loi interdit expressément à RIM de vous empêcher de vous livrer à ces activités, vous convenez de ne pas traduire, procéder à l'ingénierie inverse, décompiler ou désassembler les logiciels ou autrement tenter d'en extraire le code source et convenez de ne pas autoriser ni permettre à une personne de le faire.
13. Durée. Le présent contrat entre en vigueur dès que vous acceptez d'être lié par les modalités du présent contrat (ce consentement étant donné lorsque vous faites ce qui est indiqué dans le préambule ci-dessus) et prend fin à l'expiration ou dès la résiliation de l'entente que vous avez conclue avec le

fournisseur de services de temps d'antenne, selon le cas, ou dès la résiliation du présent contrat conformément aux dispositions énoncées aux présentes.

14. Recours et résiliation pour cas de défaut. Si vous violez une disposition du présent contrat, RIM peut, en plus de tous les autres droits et recours prévus par le présent contrat ou en vertu de la loi, résilier le présent contrat sur remise d'un avis de résiliation. Vous serez réputé être en défaut à l'égard du présent contrat et RIM aura le droit de résilier le présent contrat si 1) vous ne respectez pas une modalité ou une condition des présentes, 2) vous ou tout usager de la solution BlackBerry (ou de toute composante de celle-ci) entravez le service à la clientèle ou les opérations commerciales de RIM; 3) vous enfreignez de façon importante toute entente que vous pouvez avoir conclue avec RIM, y compris, sans s'y limiter, les modalités de tout contrat d'achat au clic ou de tout contrat d'adhésion par déballage auquel vous pouvez avoir consenti sur le site Web de RIM ou autrement; 4) vous enfreignez tout code de conduite ou autres lignes directrices régissant l'usage que vous devez faire de la solution BlackBerry ou de toute composante de celle-ci. En outre, RIM peut résilier le présent contrat et/ou cesser immédiatement de fournir les services sans autre responsabilité quelle qu'elle soit à votre égard si RIM ne peut plus fournir une partie ou la totalité des services en vertu d'une loi, d'un règlement, d'une exigence ou d'une règle émise sous quelque forme que ce soit par une entité judiciaire ou une autre entité gouvernementale, si un avis d'une agence gouvernemental ou d'un service gouvernemental indique que RIM ou les fournisseurs de services de temps d'antenne ne sont pas autorisés à fournir une partie ou la totalité des services de temps d'antenne. Rien de ce qui est contenu aux présentes ne peut être interprété de manière à exiger de RIM qu'elle cherche à obtenir une dérogation à toute loi, à toute règle, à tout règlement ou à toute restriction, ou qu'elle demande la révision judiciaire ou qu'elle interjette appel de toute ordonnance d'un tribunal. RIM n'aura aucune responsabilité à votre égard relativement à la résiliation du présent contrat conformément au présent article.

15. Indemnisation/Responsabilité. Vous devez défendre RIM, les fournisseurs de RIM, les sociétés qui la remplacent, les membres de son groupe, ses mandataires et ses ayants droit (chacun étant une « personne indépendante indemnisée ») , et les tenir à couvert contre toutes réclamations, tous dommages, toutes pertes ou tous frais (y compris, sans s'y limiter, les honoraires d'avocat et les frais de justice) engagés ou subis par une personne indépendante indemnisée et se rapportant à toutes les réclamations, toutes les poursuites, tous les jugements et toutes les causes d'action i) relatifs à la contrefaçon de brevets ou d'autres propriétés intellectuelles ou droits de propriété découlant de la jonction d'un appareil, d'un système ou d'un service à la solution BlackBerry ou toute partie de celle-ci ou de l'utilisation d'un tel appareil, d'un tel système ou d'un tel service conjointement avec la solution BlackBerry ou toute partie de celle-ci, ii) relatifs aux dommages découlant de votre manquement aux articles 5, 6, 7, 9, 10 ou 12 des présentes, iii) relatifs au libelle diffamatoire, à la diffamation ou à la contrefaçon du droit d'auteur ou d'autres propriétés intellectuelles ou droits de propriété à l'égard du matériel que vous

transmettez à l'aide de l'unité portative BlackBerry, ou iv) relatifs à toute lésion corporelle, tout décès ou tout dommage matériel attribuable à la présence, à l'utilisation ou à la non-utilisation de toute partie de la solution BlackBerry ou des services de RIM (autres que les dommages personnels ou matériels (exclusion faite des données) qui découlent directement de l'utilisation de l'unité portative BlackBerry et/ou des logiciels en stricte conformité avec le « Guide d'utilisation et de démarrage » ou le « Guide de démarrage » qui vous est fourni par RIM avec les produits qui se rapportent spécifiquement à ces produits) ou v) à l'égard de réclamations faites par des tiers contre RIM découlant de l'utilisation que vous faites des logiciels ou de la solution BlackBerry, ou de toute partie de celle-ci, ou s'y rattachant (sauf les réclamations qui découlent uniquement de l'utilisation de l'unité portative BlackBerry et/ou des logiciels en stricte conformité avec le « Guide d'installation et de démarrage » ou « Guide de démarrage » fourni par RIM avec les produits qui se rapportent spécifiquement à ces produits). Aucun recours conféré à RIM aux termes des présentes n'exclut, ni ne peut être interprété comme excluant, les autres recours prévus aux présentes ou autorisés par la loi ou l'équité, mais tous ces recours seront cumulatifs. Si le présent contrat est résilié aux termes de l'article 14, vous devrez payer à RIM la totalité des honoraires d'avocat, des frais de recouvrement et des dépenses connexes, affectés ou engagés par RIM afin d'obtenir l'exécution des droits ou privilèges conférés en vertu des présentes (y compris, sans s'y limiter, les frais de téléphone, les frais de transport, les frais de messagerie et les frais postaux, les dépenses d'enquêteurs rémunérés et une juste compensation pour le temps consacré par les représentants de RIM).

16. Garantie limitée. VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ QUE L'ÉTAT DES CONNAISSANCES NE PERMET PAS LA CONCEPTION DE PROGRAMMES INFORMATIQUES SANS ERREUR ET, PAR CONSÉQUENT, RIM NE PEUT PAS GARANTIR QUE LA SOLUTION BLACKBERRY FONCTIONNERA SANS ARRÊT OU SERA SANS ERREUR. VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ ÉGALEMENT QUE LA SOLUTION BLACKBERRY A ÉTÉ CONÇUE À DES FINS GÉNÉRALES ET N'A PAS ÉTÉ PERSONNALISÉE POUR TENIR COMPTE DE VOS PRÉFÉRENCES, DE SORTE QUE RIM NE PEUT PAS GARANTIR QUE LA SOLUTION BLACKBERRY CONVIENDRA À UN USAGE PARTICULIER. VOUS DÉCLAREZ ET GARANTISSEZ QUE VOUS AUREZ DES SYSTÈMES DE SECOURS ET DE RÉCUPÉRATION DE DONNÉES ADÉQUATS, ET QU'EN CAS 1) D'INTERRUPTION DE SERVICE OU DE FONCTIONNEMENT, OU 2) DE PROBLÈMES OU D'ERREURS DANS LA TRANSMISSION DE DONNÉES, VOUS CONVENEZ DE SIGNALER IMMÉDIATEMENT CES PROBLÈMES À RIM ET DE PRENDRE IMMÉDIATEMENT DES MESURES POUR MINIMISER LES PERTES OU LES DOMMAGES.

a) Services. SAUF DANS LA MESURE OÙ CELA EST EXPRESSÉMENT INTERDIT EN VERTU DE LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE TERRITOIRE, CHACUN DES SERVICES DE RIM EST FOURNI « DANS L'ÉTAT » ET « S'IL EST DISPONIBLE », SANS AUCUNE DÉCLARATION, GARANTIE, MENTION OU CONDITION DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT DONNÉE PAR RIM. RIM NE GARANTIT PAS L'USAGE OU L'EXPLOITATION ININTERROMPU DE TOUT SERVICE, NI QUE LES DONNÉES QUE VOUS ENVOYEZ OU QUI VOUS SONT ENVOYÉES SERONT TRANSMISES SANS ÊTRE ALTÉRÉES NI

QU'ELLES SERONT TRANSMISES DANS UN DÉLAI RAISONNABLE. TOUTES LES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS DE TITRE, D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE OU DE DURABILITÉ, OU CELLES QUI DÉCOULENT PAR AILLEURS D'UNE LOI, D'UNE COUTUME OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE OU D'UN USAGE DU COMMERCE SONT PAR LES PRÉSENTES EXCLUES. RIM N'ENCOURT AUCUNE RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ENVERS VOUS POUR CE QUI EST DE TOUT SERVICE QUE FOURNIT UN TIERS PAR L'ENTREMISE DE RIM OU DANS LE CADRE DES SERVICES DE RIM. EN CAS DE RÉCLAMATION À L'ÉGARD DE TOUT SERVICE AINSI FOURNI, VOUS NE POURREZ OBTENIR REDRESSEMENT QU'AUPRÈS D'UN TEL TIERS.

- b) Produits. Les produits sont couverts par une garantie limitée (« garantie limitée ») indiquée dans le guide de l'utilisateur de RIM applicable. La garantie limitée constitue la garantie exclusive applicable à un produit vendu aux termes des modalités du présent contrat et prévoit les seuls recours dont vous disposez à l'égard des produits de même qu'en cas de violation de la garantie limitée. Les modalités prévues à l'article 22 du présent contrat sont intégrées par renvoi aux modalités de la garantie limitée. En indiquant votre acceptation en cliquant sur le bouton « oui » ci-dessous, vous reconnaissez avoir lu la garantie limitée et en accepter les modalités.
- c) Logiciels. Si au cours de la période de quatre-vingt-dix (90) jours suivant la date à laquelle le produit vous a été livré (la « période de garantie »), les logiciels que RIM vous a expédiés ne sont pas en mesure d'exécuter les fonctions décrites dans les spécifications (qui peuvent être visualisées au <http://www.blackberry.net/legal/index.shtml>) (les « spécifications »), lorsqu'ils sont utilisés de la manière indiquée par RIM dans le « Guide d'installation et de démarrage » ou le « Guide de démarrage » applicable au type et à la version spécifiques du logiciel, RIM, à son gré, fera les efforts pour corriger le problème ou trouver une solution de rechange (qui sera fournie dans une forme que RIM juge raisonnable, y compris dans le cadre du support téléphonique à la clientèle qui vous est fourni, au moyen d'une correction au logiciel généralement disponible, ou qui est mise à votre disposition sur le site Web de RIM) ou vous remboursera les frais que vous avez engagés en une seule occasion pour les logiciels si le média sur lequel les logiciels vous ont été fournis et tous les emballages qui s'y rapportent sont retournés à RIM au cours de la période de garantie avec une preuve d'achat. La clause qui précède constitue la seule obligation de RIM et le seul recours dont vous disposiez à l'égard de tout défaut, erreur, ou problème que vous pouvez rencontrer relativement au logiciel. L'obligation ci-dessous ne s'appliquera pas si le défaut du logiciel

d'exécuter les fonctions décrites dans les spécifications est attribuable à : i) l'utilisation des logiciels d'une manière qui est incompatible avec l'une ou l'autre de vos obligations énoncées aux articles 3, 5, 6, 7, 10 et 12 du présent contrat ou d'une manière incompatible avec les directives, y compris les directives de sécurité, précisées par RIM dans le « Guide d'installation et de démarrage" ou le « Guide de démarrage" applicable au type et à la version spécifiques des logiciels; ii) une défaillance ou tout autre problème lié au matériel, au réseau, aux logiciels ou au système de communication qui ne sont pas des logiciels de la solution BlackBerry ou des logiciels BlackBerry Enterprise Server; ou iii) à toute cause externe ayant une incidence sur les logiciels, y compris le média sur lequel le software est installé, tel qu'un accident, un désastre, une décharge électrostatique, le feu, une inondation, la foudre, l'eau ou le vent, ou à la correction d'erreurs attribuables aux logiciels qui ne sont pas les logiciels de la solution BlackBerry ou des logiciels BlackBerry Enterprise Server. Le logiciel peut inclure le code Java de Sun Microsystems Inc. (« Sun »). Ce code vous est fourni « tel quel », sans frais et sans aucune déclarations, garanties ou conditions, expresses ou implicites, y compris, sans s'y limiter, les déclarations, garanties ou conditions de qualité marchande, de qualité, d'exécution, d'adaptation à usage particulier, de durabilité, de titre ou de non-contrefaçon. En aucun cas, RIM ou Sun ne pourront être tenus responsables envers vous de quelque dommage que ce soit, y compris les dommages directs, indirects, consécutifs, punitifs, exemplaires ou spéciaux découlant de la remise du code Java de Sun avec le logiciel, de son exécution ou de sa non-exécution ou s'y rapportant, même si RIM ou Sun a été avisé de la possibilité que ces dommages soient causés. Vous reconnaissez que cette restriction et exclusion sont raisonnables puisque ce code vous est donné gratuitement. Le présent paragraphe établit les seuls recours dont vous disposiez à l'égard des logiciels et de toute violation de la garantie établie aux présentes.

17. Limitation de la responsabilité. Le seul type de dommages-intérêts qu'il vous est possible d'obtenir de RIM relativement au présent contrat et à la fourniture, à l'utilisation, au rendement ou à l'absence de rendement de la solution BlackBerry ou de toute partie de celle-ci, sera les dommages-intérêts directs auxquels vous avez droit, s'il y a lieu, et, sans s'attarder sur les recours spécifiques indiqués à l'article 16 ci-dessus i) la responsabilité globale de RIM ne peut en aucun cas dépasser le montant que vous avez payé pour les produits BlackBerry et/ou pour cette partie des logiciels (selon le cas) qui ont donné lieu à la réclamation et ii) RIM ne sera tenue responsable que pour les dommages subis au cours de la période de cette défaillance, ce retard ou cet absence de rendement de la solution BlackBerry. RIM N'ENCOURT AUCUNE RESPONSABILITÉ DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT ENVERS VOUS OU TOUTE PARTIE QUI POURRAIT SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION PAR VOTRE ENTREPRISE À L'RIM DE L'EXACTITUDE, DE LA PRESTATION OU DE LA LIVRAISON EN TEMPS OPPORTUN OU DE LA DISPONIBILITÉ CONTINUE D'UN SERVICE OU D'UN PRODUIT.

À L'EXCEPTION DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DIRECTS LIMITÉS PRÉCISÉS CI-DESSUS, DANS LA MESURE MAXIMALE PERMISE PAR LA LOI, RIM NE PEUT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES QUELS QU'ILS SOIENT (Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES, EXEMPLAIRES OU PUNITIFS, LES DOMMAGES POUR LA PERTE DE PROFITS OU DE REVENUS D'ENTREPRISE, LES PERTES D'EXPLOITATION, LA PERTE DE RENSEIGNEMENTS D'ORDRE COMMERCIAL POUR L'ALTÉRATION OU LA PERTE DE DONNÉES, L'IMPOSSIBILITÉ DE TRANSMETTRE OU DE RECEVOIR DES DONNÉES, LES PROBLÈMES LIÉS À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER DES APPLICATIONS CONJOINTEMENT AVEC LES LOGICIELS, LES COÛTS LIÉS AUX TEMPS MORTS, LES PERTES ATTRIBUABLES À L'IMPOSSIBILITÉ D'UTILISER DES PRODUITS DE L'UNITÉ PORTATIVE BLACKBERRY, OU TOUT AUTRE PRODUIT CONNEXE, LES COÛTS DES BIENS, DES INSTALLATIONS, OU DES SERVICES DE REMPLACEMENT, OU TOUTE AUTRE PERTE PÉCUNIAIRE DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT, OU S'Y RATTACHANT, QUE CES DOMMAGES AIENT ÉTÉ PRÉVUS OU NON, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, L'UTILISATION OU L'INCAPACITÉ D'UTILISER LES LOGICIELS OU LES LOGICIELS DE SOCIÉTÉS INDÉPENDANTES, MÊME SI RIM A ÉTÉ AVISÉE DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES.

DANS LA MESURE MAXIMALE PRÉVUE PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE TERRITOIRE, RIM DÉCLINE TOUTES LES AUTRES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES DÉCLARATIONS, GARANTIES, MENTIONS OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE QUALITÉ SATISFAISANTE, D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER OU À UNE FIN PARTICULIÈRE, DE DURABILITÉ, DE TITRE OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON, OU CELLES QUI DÉCOULENT PAR AILLEURS D'UNE LOI, D'UNE COUTUME OU D'UNE PRATIQUE COMMERCIALE OU D'UN USAGE DU COMMERCE LIÉ AUX SERVICES ET À LA SOLUTION BLACKBERRY OU TOUTE PARTIE DE CELLE-CI. La garantie limitée dont il est question dans le présent contrat vous confère des droits précis reconnus par la loi. Vous pourriez également avoir d'autres droits qui varient selon la province ou l'État. Dans certains territoires, il est interdit d'exclure ou de limiter les garanties et conditions implicites. Dans la mesure permise par la loi, les garanties ou conditions implicites relatives aux logiciels dans la mesure où il n'y a pas été renoncé ci-dessus ont une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date à laquelle vous avez installé une partie de la solution BlackBerry pour la première fois sur un ordinateur.

RIM NE SERA RESPONSABLE À VOTRE ÉGARD QUE SELON CE QUI EST EXPRESSÉMENT PRÉVU DANS LE PRÉSENT CONTRAT MAIS, DANS LA MESURE MAXIMALE PRÉVUE PAR LA LOI APPLICABLE DANS VOTRE TERRITOIRE, N'AURA AUCUNE AUTRE OBLIGATION, OU RESPONSABILITÉ QUELLE QU'ELLE SOIT DE FAÇON CONTRACTUELLE, DÉLICTEUELLE OU AUTRE À VOTRE ÉGARD, Y COMPRIS LA RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DE LA NÉGLIGENCE OU DE LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE. LES RESTRICTIONS, EXCLUSIONS ET RENONCIATIONS ÉNONCÉES DANS LE PRÉSENT CONTRAT S'APPLIQUERONT, PEU IMPORTE LA NATURE DE LA CAUSE DE L'ACTION, DE LA DEMANDE OU DE L'ACTION DE VOTRE PART, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LA VIOLATION D'UN CONTRAT, LA NÉGLIGENCE, LE DÉLIT, LA RESPONSABILITÉ LIMITÉE OU TOUTE

AUTRE THÉORIE JURIDIQUE ET DEMEURERA EN VIGUEUR APRÈS UNE VIOLATION ESSENTIELLE OU LE DÉFAUT DE RESPECTER LE CARACTÈRE FONDAMENTAL DU PRÉSENT CONTRAT OU DE TOUT AUTRE RECOURS INDIQUÉ AUX PRÉSENTES.

VOUS RECONNAISSEZ ET CONVENEZ QUE LES DÉNIS DE RESPONSABILITÉ, LES EXCLUSIONS ET LES LIMITATIONS ÉNONCÉS AUX CLAUSES 16 ET 17 CONSTITUENT DES ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU CONTRAT INTERVENU ENTRE LES PARTIES ET QU'EN L'ABSENCE DE CES DÉNIS DE RESPONSABILITÉ, EXCLUSIONS OU LIMITATIONS : A) LES FRAIS ET AUTRES MODALITÉS ÉNONCÉS DANS LE PRÉSENT CONTRAT SERAIENT TRÈS DIFFÉRENTS; ET B) LA CAPACITÉ DE RIM D'OFFRIR, ET VOTRE CAPACITÉ D'ACHETER, LA SOLUTION BLACKBERRY OU UNE PARTIE DE CELLE-CI AINSI QUE LES SERVICES PRÉVUS AUX TERMES DU PRÉSENT CONTRAT POURRAIENT ÊTRE RÉDUITES.

EN AUCUN CAS UN DIRIGEANT, ADMINISTRATEUR, EMPLOYÉ, MANDATAIRE, DISTRIBUTEUR, FOURNISSEUR, ENTREPRENEUR INDÉPENDANT, SUCESSEUR OU AYANT DROIT DE RIM OU D'UN MEMBRE DE SON GROUPE N'ENCOURRA DE RESPONSABILITÉ DÉCOULANT DU PRÉSENT CONTRAT OU S'Y RAPPORTANT (COLLECTIVEMENT, LES « BÉNÉFICIAIRES DE RIM », ET, INDIVIDUELLEMENT, UN « BÉNÉFICIAIRE DE RIM »), MALGRÉ LA CLAUSE 22.a), LES BÉNÉFICIAIRES DE RIM SONT DES TIERS BÉNÉFICIAIRES VISÉS PAR LES PRÉSENTES.

18. Consentement à la collecte de renseignements. En soumettant des renseignements personnels à RIM aux termes du présent contrat, y compris, sans s'y limiter, vos nom, adresse et numéro de téléphone, vous consentez à ce que RIM collecte, traite, transmette et divulgue ces renseignements (ce qui peut inclure un transfert de vos données au Canada) aux fins d'utilisation interne par RIM et, plus particulièrement, aux fins pour lesquelles ces renseignements ont été demandés, telles que pour les besoins de facturation. Les renseignements que vous fournissez à RIM peuvent être utilisés ou divulgués par RIM qu'en conformité avec la politique en matière de protection de la vie privée de RIM, qu'il vous est possible de visualiser au <http://www.blackberry.net/legal/index.shtml>. RIM se réserve le droit de modifier sa politique en matière de protection de la vie privée si elle le juge à propos. Si des renseignements sont divulgués à un fournisseur de services de temps d'antenne pour faciliter la prestation de la solution BlackBerry, des produits ou des services, la politique en matière de protection sur la vie privée des fournisseurs de services de temps d'antenne s'appliquera.
19. Cession et délégation. RIM peut céder le présent contrat sans vous en aviser. Vous ne devez pas céder le présent contrat sans le consentement écrit préalable de RIM (RIM pouvant à son gré refuser d'accorder un tel consentement ou l'assortir de conditions) et toute cession sans le consentement écrit préalable de RIM sera nulle et de nul effet. RIM peut exécuter directement toutes les obligations devant être exécutées aux termes du présent contrat ou elle peut confier l'exécution d'une partie ou de la totalité de ces obligations à son fournisseur ou ses sous-traitants, et/ou dans le cas des services de temps d'antenne, au fournisseur de services de temps d'antenne ou aux filiales ou membres du groupe de ce dernier.

20. Avis. Sauf tel qu'il est autrement prévu dans le présent contrat, tous les avis ou autres communications prévus aux présentes seront réputés avoir été dûment donnés s'ils sont donnés par écrit et remis en main propre, par messenger ou par courrier certifié affranchi avec avis de réception demandé, et doit vous être adressé à l'adresse que vous avez fournie à RIM pour la facturation, de même qu'il doit être adressé à Research In Motion Limited, 295 Phillip Street, Waterloo (Ontario) Canada N2L 3W8, copie (qui ne constitue pas un avis) devant en être donnée au chef du contentieux de RIM à la même adresse. Outre ce qui précède, RIM peut, à son gré, vous faire parvenir l'un des avis prévus au présent contrat par courrier électronique. Les avis qui vous ont été envoyés par courriel seront réputés avoir été dûment donnés lorsqu'ils sont transmis à une adresse de courriel que vous avez fournie à RIM.
21. Force majeure. Malgré toute autre disposition du présent contrat, ni l'une ni l'autre des parties ne sera réputée être en défaut aux termes du présent contrat si elle ne peut s'acquitter de ses obligations en temps voulu en raison de causes échappant à son contrôle raisonnable. La présente disposition ne peut être interprétée de manière à exempter l'une ou l'autre des parties de son obligation d'effectuer des paiements à l'autre partie aux termes du présent contrat.
22. Généralités.
- a) Aucun tiers bénéficiaire. L'un ou l'autre des bénéficiaires de RIM peut faire exécuter le présent contrat comme s'il y était partie. Un bénéficiaire de RIM peut faire exécuter la clause 15 du présent contrat comme s'il y était partie. Sauf tel qu'il est plus particulièrement énoncé dans le présent contrat, les dispositions contenues aux présentes s'appliquent au profit des parties et non de toute autre personne ou entité.
 - b) Renonciations à des cas de défaut. La renonciation par l'une ou l'autre des parties au défaut de l'autre partie ne sera pas réputée constituer une renonciation permanente à un tel défaut ni une renonciation à tout autre défaut.
 - c) Survie. Les modalités, conditions et garanties contenues dans le présent contrat et qui, de par leur sens et contexte doivent survivre l'exécution du présent contrat par l'une ou l'autre des parties ou par les deux, survivront l'exécution, l'annulation ou la résiliation du présent contrat.
 - d) Loi applicable et règlement des différends. Le présent contrat est régi par les lois de la province d'Ontario, au Canada, et sera interprété conformément à celles-ci, et elles s'appliquent sans égard à toute législation régissant les conflits de lois. Les parties conviennent que la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est par les présentes exclue intégralement de l'application du présent contrat. Tous les désaccords ou différends découlant du présent contrat ou s'y rapportant doivent être réglés de

façon définitive par arbitrage. La décision de l'arbitre sera définitive et liera les parties (sauf en cas d'erreur manifeste). La décision de l'arbitre doit être consignée par écrit et être motivée. La décision de l'arbitre doit prévoir les frais d'arbitrage qui seront payés par les parties selon les pourcentages que l'arbitre juge appropriés. Sauf dans la mesure où une loi dans votre territoire l'interdit, le processus d'arbitrage i) se déroulera en Ontario, au Canada; ii) se déroulera conformément aux lois de la province d'Ontario; iii) se déroulera en anglais; iv) sera réglé en vertu des Règles d'arbitrage de la Chambre de commerce internationale (les « règles »); et v) se déroulera devant un arbitre nommé par les parties d'un commun accord conformément auxdites règles dans les 30 jours suivant la nomination de l'arbitre, et si les parties ne s'entendent pas quant au choix de l'arbitre, une tierce partie neutre nommera l'arbitre. Si une loi dans votre territoire interdit l'application de la phrase précédente, le processus d'arbitrage i) se déroulera à **[ville], [pays]**; ii) se déroulera en anglais; iii) sera réglé en vertu des **[règles générales du centre d'arbitrage local]**; et iv) se déroulera devant un arbitre nommé par les parties d'un commun accord conformément aux **[règles générales du centre d'arbitrage local]** dans les 30 jours de la nomination de l'arbitre, et si les parties ne s'entendent pas quant au choix de l'arbitre, une tierce partie neutre nommera l'arbitre. Aucun différend entre les parties, ou impliquant toute personne sauf vous, ne peut être joint ou combiné, sans la permission écrite préalable de RIM. Un jugement sur la décision rendue par l'arbitre peut être homologué par un tribunal compétent. Malgré ce qui précède, RIM a le droit d'introduire des poursuites judiciaires ou des poursuites fondées sur l'équité, y compris une procédure d'injonction, devant un tribunal pour ce qui est de réclamations ou de différends concernant : i) les montants que vous devez payer en raison de votre achat de la solution BlackBerry ou de toute partie de celle-ci ou des services; et ii) votre non-respect ou risque de non-respect des articles 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13 du présent contrat. Vous renoncez irrévocablement à toute objection fondée sur des motifs relatifs aux lieux de présentation, forum non conveniens ou des motifs semblables et consentez irrévocablement à ce que la signification d'un acte de procédure soit faite par courrier ou par toute autre manière permise par la loi applicable et consentez irrévocablement à vous en remettre à la compétence des tribunaux situés dans la province d'Ontario relativement aux réclamations découlant du présent contrat, ou y étant liées. Les parties conviennent particulièrement que, advenant qu'il y ait un différend aux termes du présent contrat et que ce différend doit être résolu par un tribunal, un tel différend ne pourra être résolu au moyen d'un procès devant jury.

- e) Divisibilité. Si une disposition du présent contrat est déclarée invalide ou inexécutable, cela ne rendra pas invalide ou inexécutable le contrat en entier. Le contrat en entier (à moins que cela n'entraîne la perte de la contrepartie prévue) sera plutôt interprété comme s'il ne contenait pas la ou les dispositions déclarées invalides ou inexécutables, et les

droits de même que les obligations de chaque partie seront interprétés et exécutés en conséquence.

- f) Langue. Si le présent contrat est traduit dans une autre langue que l'anglais, la version anglaise prévaudra dans la mesure où il y a une contradiction ou une divergence entre le texte de la version anglaise et celui de la traduction.
23. Incompatibilité. En cas d'incompatibilité entre le présent contrat et toute licence d'utilisation de logiciel ou contrat de licence d'utilisation qui se trouve dans l'emballage d'une partie de la solution BlackBerry, les dispositions du présent contrat prévaudront dans la mesure de l'incompatibilité. S'il y a une incompatibilité entre le présent contrat, une licence d'utilisation de logiciel ou un contrat d'utilisateur final fourni dans le cadre de toute mise à niveau ou mise à jour des logiciels, les dispositions de cette autre licence ou de cet autre contrat d'utilisateur final s'appliqueront, dans la mesure de l'incompatibilité.
24. Entente intégrale. Le présent contrat constitue l'entente intégrale conclue entre les parties énoncées aux présentes concernant l'objet des présentes et annule et remplace tout accord ou contrat précédent conclu entre les parties énoncées aux présentes à l'égard de l'objet des présentes. Il n'y a aucune disposition, déclaration, accord, contrat, ou convention accessoire conclu entre les parties autres que ceux indiqués dans le présent contrat. Vous reconnaissez en outre qu'aucune déclaration faite par RIM, ou pour son compte, n'a eu effet sur le fait que vous ayez accepté de conclure le présent contrat. Le présent contrat peut être modifié à tout moment sur consentement mutuel des parties. RIM se réserve en outre le droit d'apporter des modifications au présent contrat en vous faisant parvenir un avis raisonnable du changement par courriel (comme il est indiqué dans la disposition d'avis ci-dessus) ou en affichant un avis de la modification au <http://www.blackberry.net/legal/index.shtml>. Si vous continuez d'utiliser les logiciels plus de 60 jours après l'avis de changement, vous serez réputé avoir accepté cette modification.